

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 16 JUILLET 2010

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 16 juillet 2010 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude DUGENEST, maire.

Présents : DUGENEST Jean-Claude, GALLAND Raymond, ABIAN Vincent, FORTINEAU Vincent, FLEUR Cyril, BONESME Christiane, GUILBAUD Monique, Patricia CARON, FRAGNIER Jacques, GRAND Gérard, LABERGERE Marcel, MAZAL Chantal

Absents excusés : PINET Franck, ELIES Christian,

Madame MAZAL Chantal est désignée comme secrétaire de séance.

Investissements :

- **Achat de terrain** : Monsieur le maire informe le conseil municipal que Monsieur ALASNIER propriétaire du terrain à côté du cimetière propose de vendre à la commune environ 800 m² au prix de 4,00 € le m² soit environ 3200,00 €. Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le maire à signer tous actes à intervenir. La commune prendra à sa charge les frais de bornage ainsi que les frais de notaire.
- **Ancien hôtel restaurant appartenant à M et Mme Delourme** : La commission bâtiments a effectué une visite des lieux. La vente comprend l'hôtel restaurant, la grange et le terrain pour un montant non définitif de 130500 €. Le conseil municipal souhaite qu'une estimation des domaines soit faite et que soient revues avec la Communauté de Communes du Pays Dunois les compétences dans les domaines touristiques et culturels.

Le point sur les projets Vallée de la Creuse de la Communauté de Communes du Pays Dunois :

Le maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays Dunois a compétence dans le domaine des aménagements touristiques et culturels.

- **Projet sentier d'interprétation « dans les pas de Claude Monet** :

Le sentier d'interprétation correspond approximativement au tracé du sentier du confluent. Un panneau de départ sera installé à l'Espace Monet-Rollinat et 7 panneaux en forme de marque-pages seront implantés sur le parcours : ils seront agrémentés chacun d'une reproduction de tableau et d'un texte.

Le franchissement de la petite Creuse se fera à 50 mètres environ à l'aval des actuels plots par une passerelle de type népalaise : architectes et bureaux d'études travaillent actuellement à sa conception. Son coût sera d'environ 144 000.00 € HT

- **Projet Maison Guillaumin à Crozant dans l'ancien hôtel Lépinat** :

Il s'agit d'aménager ce bâtiment où se réunissaient les peintres, en centre d'interprétation de l'Ecole de Crozant, avec un relais de l'Office du Tourisme de Pays Dunois.

Ce projet sera inscrit dans le prochain contrat de projets pour un coût d'environ 950 000.00 €

- **Projet d'aménagement de l'Espace Monet Rollinat :**

Il restera à déterminer le type d'aménagement à prévoir pour redonner une nouvelle image à l'Espace et pouvoir utiliser la partie restante : lieu d'interprétation, salles pour organisation de stages... Ces aménagements devraient être inscrits au contrat de projets 2011-2013.

Questions diverses :

- Salon de coiffure : les travaux de peinture de la grille et du portail seront réalisés par l'entrepreneur Paul André (472.42 € TTC)
- Devis du SIERS : Travaux d'accotement route de Lavaud vieille (1256.00 € TTC), Bitumage d'un accès allée Helier Cosson (1 808.80 € TTC) seront réalisés. Le devis de réfection de la route de Puyrageau reste à revoir avec le SIERS ainsi que le devis de canalisation des eaux de ruissellement au village de la Roche.
- demande de l'exonération de la taxe foncière sur le non bâti en faveur des terrains agricoles exploités selon le mode de production biologique. Le conseil municipal prendra une décision après avoir estimé les pertes financières réelles et potentielles pour la commune.
- UDOTSI : le passage du jury départemental de fleurissement 2010 est fixé au le lundi 26 juillet 2010.
- La Compagnie Taïko : celle-ci souhaiterait une participation de la commune au loyer d'un local qui lui permettrait de répéter et d'installer son matériel. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite favorablement à cette demande.
- Contrat location de la salle polyvalente : le conseil municipal désigne Madame Mazal Chantal comme responsable de la remise des clés et de l'inventaire de la vaisselle de la salle polyvalente. Melle Bonesme Christiane est nommé suppléante.
- Soutien à la réouverture du service de radiothérapie de Guéret : le conseil municipal est favorable à l'acquisition et la pose d'une banderole demandant la réouverture du service.
- Décision modificative : le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à un virement de crédit de 10 000.00 € du compte 020 (dépenses imprévues) au compte 2183 (matériel de bureau et matériel informatique) 5 000.00 € pour l'achat du photocopieur et au compte 2111 (terrain nu) 5 000.00 € pour l'achat du terrain Alasnier. De plus il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit de 12 000.00 € du compte 022 (dépenses imprévues) au compte 616 (assurances) de 6 000.00 € et au compte 6413 (personnel non titulaire) de 6 000.00 €

La séance est levée à 23 h

Le Maire,
Jean-Claude DUGENEST